

L'INFO AVANT TOUT



Comme souvent, c'est dans un contexte particulier que s'est tenu ce CSE Siège.

Tout d'abord, les chantres de la holding redonnent de la voix. Du ministère de tutelle à la présidente... On est entré dans une sorte de chantage républicain, financement contre nouvelle gouvernance. Le tout dans un climat de restrictions budgétaires. C'est ce que nous avons dit dans notre liminaire que vous pouvez retrouver ci-dessous ici : ["D'une injustice à l'autre"](#).

Petit rappel suite à notre communication sur la part variable. La position du SNJ est historique sur ce point et, contrairement à ce que disent certains des intéressés, le SNJ n'est pas gêné parce qu'il n'était pas dans la boucle.

Le SNJ n'aurait pas soutenu cette revendication, mais à contrario considère que la rémunération des cadres mérite une mise à plat, pour la décorrélérer d'objectifs opaques. Heureusement, les retours d'autres cadres sont bien plus intelligents. Ils comprennent ce que nous dénonçons et ce que nous défendons. Mais nous préférons notre cohérence syndicale à l'attitude de quelques-uns qui profitent de notre communication pour faire de l'antisyndicalisme primaire... Nous sommes habitués.

Parmi les points abordés lors de ce CSE, la nouvelle organisation du service des échanges nationaux et internationaux.

La directrice de la rédaction Muriel Pleyne nous a fait l'honneur de sa présence dans cette 1^{re} information-consultation. Elle nous affirme que cette réorganisation répond à une ambition éditoriale. Les salariés des EVN vont donc devoir assurer aussi la fonction de "révélateurs" le matin.

Une réorganisation mise à la disposition de *Télématin* qui a la volonté de monter en puissance face à la concurrence de la matinale de TF1. Les salariés n'ont qu'à bien se tenir. Ils vont avoir du boulot, beaucoup plus que ce que nous affirme le directeur adjoint de la rédaction, Sébastien Vibert.

Consultés, les salariés des EVN, qui sont sept aujourd'hui, ne sont pas contre l'évolution de leurs compétences, mais ils attendent d'en connaître les contours exacts. Ceux-ci ont proposé à la direction d'arriver à 6h du matin pour les éditions *Télématin* et de poursuivre auprès des révélateurs pour l'édition du *13 Heures*, en ajoutant un salarié des EVN arrivant à 7h pour l'édition du *13 Heures*.

Organisation qui pourrait avoir l'approbation de la direction.

Le SNJ pointe du doigt l'incohérence de cette réorganisation et prône la création de deux ou trois postes spécifiques aux "révélateurs", qui sont cinq à ce jour. La directrice de la rédaction écarte cette suggestion.

Notre position est cohérente au regard de la direction qui dit en faire une grande ambition. Mais dès que nous parlons emploi, tout est balayé d'un revers de la main : *"il n'y a pas de postes disponibles, ce serait un redéploiement"*. FAUX !

D'abord, ce n'est pas un redéploiement, mais une charge supplémentaire pour les intéressés. Par ailleurs, nous avons appris que, suite à la précédente rupture conventionnelle collective, près de 210 postes seraient "réservés"... Comprenez en fait qu'ils sont supprimés au Siège.

Directrice et adjoint nous affirment que les coordinateurs des EVN auront une formation très sérieuse. Ceux qui ne voudraient pas ajouter cette compétence auront un entretien en cas de refus.

La direction nous annonce qu'il y aura un retour sur expérience, trois mois après la mise en place de cette réorganisation. Deuxième round au CSE d'avril prochain.

[Lire ici la résolution votée par les élus du CSE Siège.](#)

Présentation du planning réalisé des Victoires de la Musique

Autre cocasserie : ce qui est arrivé autour des Victoires de la Musique. Ce genre d'opération spéciale nécessite de la part de l'entreprise une demande de dérogation horaire pour pouvoir aller au-delà de la durée légale du travail. Les élus du CSE avaient pris acte de la demande, comme nous le faisons habituellement.

Cette demande a été envoyée à l'inspection du travail, qui l'a refusée. Mais aujourd'hui, on nous laisse entendre que le refus est arrivé trop tard à la connaissance de l'équipe qui organise cette opération. Dont acte. Mais nous avons retenu ceci dans la décision de l'inspection du travail :

“Considérant que si l'employeur soutient à l'appui de sa demande, que la spécificité de l'opération les Victoires de la musique l'amène à demander cette dérogation, il ne précise pas en quoi il s'agit de circonstances exceptionnelles, sachant que cette opération se produit tous les ans de façon récurrente. Il n'indique pas non plus s'il a tenté d'organiser le travail ou de procéder à des recrutements pour éviter d'utiliser le dépassement de la durée maximale hebdomadaire absolue ; que dès lors les circonstances exceptionnelles au sens de l'article R. 3121-10 ne sont pas réunies.”

Le SNJ a toujours porté ces remarques au sein de l'instance. L'inspection du travail nous donne ainsi raison, et pousse la direction à être dorénavant plus que vigilante dans ses demandes de dérogation horaire.

[Lire ici la résolution votée par les élus du CSE Siège.](#)

Dernier petit mot

Le SNJ compte une nouvelle élue parmi les Représentants de Proximité (RP) : il s'agit de Magali DEFER, dans la famille « Information et Sport ». Bienvenue à notre consœur !

Vos élus SNJ au Siège

TITULAIRES

Serge Cimino - Béatrice Gelot - Dominique Bonnet - Sophie Guillaumin

SUPPLÉANTS

Antoine Chuzeville - Emilie Denis - Anne Guillé-Epée

Syndicat National des Journalistes
de France Télévisions
Nous rendre visite : bureau D 142
Nous contacter : snj@francetv.fr
01 56 22 88 28